



Section syndicale
GALERIES LAFAYETTE
Haussmann

Monsieur B. DELANÖE
Maire de Paris - Hôtel de Ville
4, rue Lobau 75004 PARIS

Paris, le 19 août 2009

Monsieur le Maire,

Suite à la nouvelle loi sur le travail dominical, nous avons appris l'intention de l'Union du grand Commerce de centre-ville de demander le classement du boulevard Haussmann en zone touristique.

Nous en appelons par la présente à votre vigilance en portant à votre connaissance certains faits que vous ignorez peut-être :

1. L'effectif des salariés impacté par une telle mesure serait bien plus considérable que celui des Champs-Élysées par exemple.

2. Ne seraient pas impactés les seuls salariés des enseignes présentes sur le boulevard Haussmann, mais les salariés mis à disposition des Galeries Lafayette et du Printemps par exemple, par des entreprises ayant des stands dans ces deux enseignes. Il faut savoir qu'aujourd'hui les salariés de ces marques, qui gèrent la situation avec un effectif à minima, sont obligés de se plier aux horaires d'ouverture de ces magasins, ce qui engendre des amplitudes de travail illégales pour les démonstratrices et les démonstrateurs de ces marques.

3. Il y a déjà la problématique des transports en Ile de France. Eu égard aux amplitudes d'ouverture de ces grandes enseignes : 50% des salariés habitent loin et 15% très loin. Les galeries Lafayette fermant le soir à 20H00 et le jeudi à 21H00, l'écrasante majorité de ces salariés arrivent chez eux à 23H00 toute la semaine et à 0H00 le jeudi soir. Outre l'insécurité qui menace surtout les femmes à de telles heures, le travail le dimanche (sans volontariat, sans majoration ni repos compensateur) verrait naître le problème de la garde des enfants. Il faut que vous sachiez que les femmes seules travaillant aux galeries Lafayette, qu'elles soient salariées Galeries ou démonstratrices de marques, sont très nombreuses, très mal payées et n'ont qu'un salaire. En travaillant le dimanche en zone touristique, elles subiraient une double peine, puisqu'elles n'auraient aucun avantage en termes de salaires, mais seraient de surcroît obligées de payer une gardienne (à condition que cette dernière soit d'accord pour travailler le dimanche), peut être double puisqu'elle-même ne serait pas en zone touristique.

4. Un sondage fait par notre organisation syndicale auprès des responsables de stands et des démonstratrices de marques des Galeries Lafayette a montré que ces salariées sont massivement contre le travail dominical (cf. leur mobilisation massive le 17 octobre 2008 pour protester contre les fermetures retardées au Printemps et aux Galeries Lafayette).

5. Nous avons été reçus en intersyndicale par M. BRAVO, Maire du 9^{ème} arrondissement, qui nous a dit être d'accord avec notre position sur les ouvertures dominicales.

6. Les habitants du 9^{ème} arrondissement sont également contre, craignant une dégradation de la qualité de vie dans le quartier.

7. Monsieur HOUZE, Président Directeur Général du groupe Galeries Lafayette promet que le travail dominical lui permettrait de créer de 300 à 400 emplois, mais a-t-il signalé qu'il a supprimé 280 postes en 2008 ?

Il nous semblait important de porter ces faits à votre connaissance et nous restons à votre entière disposition si vous voulez nous recevoir pour avoir des précisions.

Dans l'attente de votre réponse, Veuillez agréer, Monsieur le Maire l'expression de toute notre considération.

Sandrine MORIN
Déléguée syndicale

Copie

- Madame COHEN-SOLAL (Adjointe au Maire chargée du Commerce)
- Syndicat FO des Employés et cadres du Commerce de Paris
- Françoise NICOLETTA (Secrétaire Fédéral FEC FO)
- Serge LEGAGNOA (Secrétaire Général FEC FO)
- Jean-Claude MAILLY (Secrétaire général de la Confédération FO)